



**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**

Comité technique ministériel

intervention préalable de la CFDT

5 décembre 2013

Administration : SG et DRH

CFDT : Véronique Thys, Gérard Bouin, Mohand Adouane, Hubert Lebreton,
FSU, CGT, FO

Le dialogue social toujours le dialogue social. Je vais revenir sur quelques réunions récentes et rappeler que l'administration a le devoir d'informer et de mettre à notre disposition toutes les données utiles relatives à la compréhension des enjeux, des objectifs, mais aussi des impacts, au travers d'études du même nom, des changements sur les situations des personnels. Certes, il n'est pas aisé de discuter, de débattre des sujets qui nous préoccupent dans un contexte aussi difficile de gel des rémunérations, avec celui de la valeur du point d'indice, de baisse avérée du pouvoir d'achat, de suppressions d'emplois impossibles à gérer au regard de nos missions et des attentes du citoyen comme des autres collectivités.

Sur l'agence française de la biodiversité (AFB)

Nous avons en séance :

- **rappeler la nécessité de clarifier le rôle, le périmètre et les moyens de la future AFB.**
- **dénoncer un volet RH en l'état inacceptable ;manifestement nous devons et pouvons mieux faire !**

En effet, la CFDT ne saurait accepter un statut commun aux contractuels de l'environnement au rabais par rapport au statut des personnels des agences de l'eau. Il s'agit de favoriser la mobilité des agents d'un établissement à l'autre.

Comme nous l'avons dénoncé, le budget triennal 2013, 2014 et 2015 prévoit une diminution de nos moyens en effectifs (-15%), en mesures catégorielles et autres moyens. Elle nous amène donc à nous interroger sur une opération en « trompe l'œil », consistant à créer une belle vitrine avec cette nouvelle AFB pour mieux masquer la baisse dramatique des moyens budgétaires de l'ensemble des services et établissements publics chargés de la biodiversité.

Au nom de la création de cette Agence Française de la Biodiversité, n'assistons-nous pas à une opération qui consiste à déshabiller « Paul », sur les effectifs déjà réduits des services de l'État chargés pour tout ou partie de missions touchant à la biodiversité (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et ses établissements publics (Agences de l'Eau, ONEMA, ONCFS, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, ONF, ...) pour habiller « Pierre », c'est-à-dire l'AFB ?

Sur le CEREMA

L'annonce en séance de la clôture des travaux du CEREMA, unilatéralement par l'administration, n'est pas admissible. Au sein de ce comité de suivi, nous travaillons dans le cadre d'un protocole d'accord pour avancer sur un certain nombre de sujets. Il convient d'aller au bout de ce protocole et d'y mettre un terme en accord avec les parties concernées. Il conviendra ensuite d'en tirer le bilan, d'en faire l'évaluation en terme de positif et de négatif. Nous devrions d'ailleurs faire de même sur ceux de Voies Navigables de France pour progresser.

Sur ANCOLS

Nous avons saisi l'administration de propositions pour améliorer les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle agence et renforcer les garanties des personnels. Nous attendons une étude attentive de celles-ci et des échanges sur nos propositions en retour.

Sur ADS et ATESAT

Le rythme des services à se saisir du dossier, surtout à échanger avec les représentants des personnels pour identifier les personnels concernés, les difficultés, les points de vigilances, les étapes, avancement chaotiquement d'un endroit à l'autre. De fait, c'est la seule constance, la difficulté d'exercer le dialogue social utile avec les représentants des personnels, d'expliquer la stratégie, de partager les informations, de rendre compte des démarches auprès des collectivités, de mieux préparer l'accompagnement des personnels, au besoin, de les rassurer quant à leur avenir professionnel, à celui de leur service à la localisation de leur emploi.

Hier, la ministre a tenu à exprimer des paroles rassurantes et justes. Les personnels ne sont pas responsables de cette situation, ils ne doivent pas en souffrir et tout doit être mis en œuvre pour préserver les conditions de vies sociale et familiale. Maintenant : c'est comment qu'on fait ?

Sur les élections 2014

Nous comprenons mal les difficultés de l'administration pour mettre à notre disposition les effectifs des personnels par service. Dans le même temps, le site acteurs publics les affiche. Nous devons disposer au plus vite de listes d'électeurs, par corps et par services, même imparfaites afin de nous permettre de nous mettre en ordre de marche pour préparer nos candidatures, nos échéances, nos productions en terme de délais et de nombres. C'est une urgence qu'il convient d'entendre et de traiter au plus vite.

Sur les dossiers statutaires

Nous sommes de plus en plus souvent, sur ces réunions, invités à y participer sans qu'il soit, le plus souvent (c'était le cas sur les plus récentes) au préalable, mis à notre disposition des documents préparatoires et autres études d'impacts. Pourtant, ces réunions sont demandées, attendues et nous entendons bien y participer en nous y préparant collectivement. Ces situations doivent changer.

La qualité du dialogue social passe par la mise à notre disposition de tous les documents utiles en temps et en heure pour les apprécier, en débattre et préparer des échanges et un dialogue constructifs.

Le rôle de l'administration, de son encadrement n'est pas des plus simples. Pour autant, le dialogue social ne doit pas être considéré comme un handicap. Il permet une meilleure approche des situations et sans aucun doute la construction de solutions plus adaptées aux problèmes rencontrés.

Enfin, nous vous proposons d'apprendre de nos erreurs, c'est le sens de nos demandes d'évaluation et de bilans des protocoles signés pour approfondir et poursuivre nos échanges afin d'en améliorer la qualité. Sur le CEREMA, vous devez vous rendre à Lyon en février ce serait peut-être l'occasion de tirer un premier bilan des conditions d'application du protocole signé.